



## Litige entre infirmiers libéraux

Par **malaga83**, le **22/11/2011** à **22:14**

Bonjour,

j'exerce depuis 2008 ma profession d'infirmière libérale dans un cabinet infirmiers.

les 2 propriétaires au départ ont sollicité ma venue dans leur cabinet pour partager les frais en 3 car trop important à 2 car secrétaire à plein temps

au début je ne devais pas payer de loyer puisque les 2 propriétaires puis 3 mois après obligation de payer un loyer et 1/3 des frais .

depuis toujours pas de contrat, ni de location ne de collaboratrice, remplaçante ou autre.

j'ai dû par mes propres moyens monter ma patientèle car bizarrement nous sommes le seul cabinet de la région à n'avoir aucun appel téléphonique pour des soins???

les problèmes

-c'est que l'un des deux veut prendre sa retraite du coup ils veulent me faire payer pour la moitié de ma clientèle

-que depuis quelques mois je me suis aperçu que les frais de cabinet n'étaient pas clairs j'ai demandé par AR des justificatifs et que je ne payerai mes charges que sur présentation de copie de factures car apparemment ils veulent me faire payer des frais de copropriété de rénovation de l'immeuble. réponse orale NON je n'aurais aucune facture (réponse transmise par secrétaire car aucune communication possible entre nous il refuse de me parler)

-autre problème impossibilité à mon remplaçant d'avoir accès au cabinet

-aujourd'hui chantage à notre secrétaire que si elle n'arrivait pas à me faire payer mes charges elle n'aurait pas sa paye

-nous sommes 5 infirmiers au cabinet mais je dois payer les 1/3 car à leurs dire 3 clientèles différentes alors que eux ont leur remplaçante et moi je suis seule donc 5 fois plus de matériel, secrétaire pour 5 etc..

donc voilà ma question

n'ayant aucun contrat puis-je partir de ce cabinet et m'installer dans le même quartier? car ma clientèle depuis 4 ans est là et je dis bien ma clientèle

quel préavis ai-je à leur donner? 1.2.3 mois

suis je dans la legalite a vouloir quitter ce cabinet car ils sont bien capable de me faire un proces pour je ne sais quoi  
merci pour votre aide car je suis vraiment perdu et avec ce genre de personnages je me mefie

Par **pat76**, le **23/11/2011 à 14:26**

Bonjour

Pas de contrat, pas de préavis à donner, vous partez quand vous le désirez.

En cas de litige, revenez sur le forum.

Par **malaga83**, le **23/11/2011 à 14:50**

merci pour votre reponse  
j avais vraiment besoin de soutien